

Réforme des retraites – organisation de la concertation

Pénibilité – gestion des fins de carrière – emploi des seniors – minimum de retraite – prise en compte des droits du passé.

Le cycle de concertation spécifique avant l'examen en commission du projet de loi portant réforme des retraites va se dérouler du 7 janvier aux premiers jours de février.

Il sera ouvert et clôturé par une réunion multilatérale regroupant les organisations patronales et syndicales représentatives déjà reçues à Matignon lors des précédentes réunions multilatérales de concertation.

La réunion multilatérale du 7 janvier, au ministère du travail, introduite par le Premier ministre permet de valider calendrier, méthode et d'avancer sur des premiers éléments de diagnostics. Elle sera organisée sous l'égide de la ministre du travail, du secrétaire d'Etat aux retraites, de la ministre de la santé et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

- **Sur la pénibilité (semaines du 7 et du 13 janvier) :**

La **réunion multilatérale du 7 janvier** permettra d'aborder ces questions dans le secteur privé avec des éléments de diagnostic.

Une **réunion multilatérale** au ministère de l'action et des comptes publics, co-animée avec le secrétaire d'Etat aux retraites, avec les syndicats représentatifs de la fonction publique et les représentants employeurs **des trois fonctions publiques** aura lieu **le 8 janvier** pour un état des lieux dans la fonction publique.

Des **réunions bilatérales** auront lieu d'une part au ministère du travail (**semaine du 7 janvier**) et d'autre part au ministère de l'action et des comptes publics (**semaine du 13 janvier**) avec les partenaires sociaux.

- **Sur la gestion des fins de carrière et la poursuite de la concertation sur la pénibilité (semaines du 14, du 20 janvier et du 27 janvier) :**

Une **réunion multilatérale le 14 janvier** sur la pénibilité et les fins de carrière dans les entreprises sera organisée autour notamment des **propositions du rapport de Sophie Bellon sur le maintien en emploi des seniors** au ministère du travail.

Une série de **réunions bilatérales** sera ensuite organisée sur ces thèmes autour du ministère du travail et du secrétariat d'Etat aux retraites **entre le 14 et le 20 janvier**.

Des **réunions bilatérales** portant spécifiquement sur l'aménagement des fins de carrière des **personnels soignants de la fonction publique hospitalière** seront organisées **entre le 14 et le 17 janvier** sous l'égide du ministère de la santé. Après une réunion **multilatérale de synthèse** le **24 janvier** présidée par la ministre de la santé, un nouveau cycle de **réunions bilatérales** aura lieu **à compter du 27 janvier**.

S'agissant de la fonction publique, après une **réunion multilatérale** au **début de la semaine du 20 janvier** permettant de faire un point sur la pénibilité et d'initier un cycle de réunion sur les fins de carrière et la retraite progressive **dans les fonctions publiques**, une **série de réunions bilatérales** auront lieu avec syndicats et employeurs publics **durant la semaine**.

- **Sur la question de la transition vers le système universel de retraites et minimum de retraite (entre le 7 et le 16 janvier) :**

Des **réunions bilatérales** seront organisées autour des schémas envisageables par le secrétaire d'Etat aux retraites.

Une **réunion multilatérale de synthèse globale** aura lieu sous l'égide du Premier ministre au début du mois de février.